

Histoire de l'École

Genèse de l'institution scolaire
Modèles pédagogiques

Véronique FRANCIS

Maîtresse de Conférences Inspé Centre Val de Loire

Chercheure au CREF, Université Paris-Nanterre

Équipe éducation familiale

- Comenius

- <https://www.youtube.com/watch?v=JVKTnZCD7qo>

- <https://www.youtube.com/watch?v=wPg-um5m88o>

- Ferry

- <https://www.youtube.com/watch?v=Tvauyrflhgg>

- **La revue internationale de l'éducation familiale**
- <https://www.cairn.info/revue-la-revue-internationale-de-l-education-familiale.htm>



Le M1

et la préparation du CRPE

Apprendre à...

- s'approprier un contexte de formation
- s'acculturer à des contextes professionnels
- développer et booster ses compétences sociales, émotionnelles, cognitives, professionnelles

Évaluation de l'UE14EC1

- Partiel en **janvier 2020**
 - Analyse de documents et réalisation d'une synthèse sous forme de plan (introduction, développement structuré, conclusion)
- Préparation à l'épreuve orale professionnelle

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98773/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education.html>

14 compétences

- **1. Faire partager les valeurs de la République**
- **2. Connaître les principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école**
- **3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage**
- **4. Prendre en compte la diversité des élèves**
- **5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation**
- **6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques**
- **7. Maîtriser la langue française à des fins de communication**

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 MEN - DGESCO A3-3

- **8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier**
- **9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier**
- **10. Coopérer au sein d'une équipe**
- **11. Contribuer à l'action de la communauté éducative**
- **12. Coopérer avec les parents d'élèves**
- **13. Coopérer avec les partenaires de l'école**
- **14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel**

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation pour ce cours

2. Connaître les principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens
- Accéder à la maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales



**Des mises en situation
de préparation à l'épreuve orale
professionnelle**

TD du 11//9 : lire les dossiers n° 76 et 84 et répondre à l'une des questions

- Académie de Nice Liste des sujets de l'épreuve orale session 2019

Exemple SUJET 76 : LES DEVOIRS A LA MAISON

- **Questions posées au candidat :**
 - À partir des documents fournis, précisez la place que les devoirs tiennent à l'école et celle qu'elle devrait avoir.
 - Quels sont les risques que les devoirs font courir aux élèves, comment les éviter ?
 - Quels sont les dispositifs qui favorisent un accompagnement à la scolarité ?



1- Histoire de l'écriture et développement de l'école

Au XIII^{ème} s.

La demande d'école se développe

Une petite paysanne à l'école

*Récit de prédication, par
Thomas de Cantimpré,
XIII^e siècle*

Une jeune paysanne conjurait son père de lui acheter un psautier pour apprendre à lire. Mais comment, répondait-il, pourrais-je t'acheter un psautier puisque je peux à peine gagner chaque jour de quoi t'acheter du pain ? L'enfant se désolait lorsqu'elle vit la Sainte Vierge lui apparaître en songe, tenant dans ses mains deux psautiers. Encouragée par cette vision, elle insista de nouveau : Mon enfant, lui dit alors son père, va trouver chaque dimanche la maîtresse d'école de la paroisse ; prie-la de te donner quelques leçons et efforce-toi par ton zèle de mériter l'un des psautiers que tu as vus entre les mains de la Vierge. La petite fille obéit, et les compagnes qu'elle trouva à l'école, voyant son zèle, se cotisèrent pour lui procurer le livre qu'elle avait tant convoité.

Deux inventions essentielles favorisent la diffusion de l'enseignement de l'écriture

- la plume métallique
- le papier de cellulose qui introduit le cahier parmi les outils scolaires.

Aldebrandin
de Sienne,
*Régime de
santé,*
fin du XIII^e
siècle

À cet âge, qui veut fait bien d'envoyer à l'école son enfant et de le confier à un maître qui sache l'enseigner sans le battre et qu'on ne le force pas trop à y demeurer contre son gré... Vous devez savoir que dès que l'enfant aura 7 ans, vous devez vous efforcer qu'il acquière de bonnes habitudes, et qu'il ne lui arrive rien qui le mette en courroux ni qui le fasse trop veiller.... Et l'on doit faire ainsi pour que sa nature soit bien complexionnée, car c'est l'âge où l'enfant retient le mieux et apprend les bonnes et mauvaises habitudes. Et sachez que les bonnes habitudes sont garantes de la santé du corps et de l'âme.

A silver metal spiral binding is visible on the left side of the page, looping through a series of holes in the paper.

2- Emergence des grands figures de la pédagogie et développement de l'école

Erasme 1469-1536

- dénonce la brutalité des maîtres, les châtiments corporels, à l'école ou dans la famille.
- prône l'établissement de relations affectueuses avec l'enfant



Montaigne

(1533 – 1592)



"Choisir un **bon conducteur qui ait la tête bien faite plus que bien pleine...** qu'il sache lui faire goûter les choses, les choisir et les discerner, quelquefois lui ouvrant le chemin quelquefois lui laissant ouvrir. Je ne veux pas qu'il invente seul. Je veux qu'il écoute son disciple parler à son tour...Il est bon qu'il le fasse trotter devant lui pour juger de son train... Qu'il ne lui demande pas compte de sa leçon mais du sens...Qu'il juge du profit qu'il aura fait non le témoignage de sa mémoire, mais de sa vie...

Essais, chapitre 1.

Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719) défenseur de l'école des pauvres, novateur en pédagogie

- Caractère global de l'éducation
- Importance des bases que sont la lecture, l'écriture, le calcul
- Usage de la répétition, du contrôle régulier
- Participation active
- Responsabilisation de l'élève



Les principales innovations

- **L'enseignement simultané :**

Dans les classes des Frères, les élèves sont groupés par niveau ("l'ordre").

- **L'apprentissage de la lecture dans la langue maternelle**

- **Le sens pratique dans l'enseignement :**

Les élèves travaillent sur des contrats, des imprimés et autres documents dont ils auront à se servir plus tard.

Des idées d'avant-garde

- **Connaître l'enfant.**
- **Adapter l'attitude éducative au caractère de l'enfant.**
- **Faire participer l'élève à son enseignement.**
- **Faire participer l'élève à la vie de l'école.**

Un large éventail scolaire

- **des écoles primaires**, gratuites, organisées par classe, adaptées aux enfants (sans latin...),
- **des écoles normales** ou "séminaires des maîtres »,
- **des écoles du dimanche** : rattrapage et complément de formation pour les jeunes apprentis,
- **des classes professionnelles**, préparant à un métier, pour des immigrants, pour les fils des bourgeois et des commerçants,
- **des "pensions de force"** pour la rééducation des enfants difficiles et des jeunes délinquants...

J. A. Comenius (1592 –1670)

- <https://www.youtube.com/watch?v=JVKTrqo>
- <https://www.youtube.com/watch?v=wPg-um5m88o>



J. A. Comenius (1592 –1670)



- « Si possible, on donnera aux enfants des jouets qui leur soient adaptés, pour jouer avec ceux-ci et se former ainsi un corps sain, un esprit solide et des membres agiles. Ils s'amuse à construire de petites maisons, des murs en boue, en copeaux, en bois ou en pierre, et à montrer ainsi leurs talents d'architecte.
- En un mot, on n'interdira rien ; on donnera aux enfants tout ce qui peut les amuser, car l'inactivité nuit plus à l'esprit et au corps qu'aucun jeu de leur invention. Nous suivrons maintenant les progrès des enfants, année par année ».

J. A. Comenius (1592 –1670)



Introduit les méthodes actives

Définit la didactique

Didactica magna (1640)

du grec *didaskô*, art de la répétition ;
didascalos, l'enseignant, le répétiteur.

la didactique :

« l'art d'enseigner, l'ensemble des moyens et des procédés qui tendent à faire connaître, à faire savoir quelque chose, généralement une science, une langue, un art ».

Le terme didactique désigne la **théorisation de méthodes**, dans le cadre de la pédagogie scolaire, ainsi que la **composante de l'action pédagogique**.

Les 8 principes proposés par Comenius

- 1- L'enseignement doit se présenter de manière agréable et il faut en souligner l'utilité.
- 2- La leçon commencera par mettre en valeur la matière à traiter, par la rattacher de manière habile au cours précédent. Le maître fera en sorte que les élèves constatent leur ignorance
- 3- Le maître se tiendra surélevé par rapport à la classe, face à cette dernière ; il regardera tous les élèves et exigera que tous aient les yeux fixés sur lui.
- 4- Le maître maintiendra l'attention en éveil.
- 5- On s'interrompra de temps en temps pour faire répéter ce que l'on vient de dire.
- 6- Si le maître n'obtient pas de réponse de la part d'un élève, il en interrogera un autre et ainsi de suite jusqu'au trentième s'il le faut.
- 7- Celui qui a bien répondu doit être félicité pour provoquer l'émulation.
- 8- La leçon terminée, les élèves pourront questionner librement le maître. Il ne faut pas accepter les demandes d'explication individuelles.

"La grande didactique »
propose le « mode simultané »

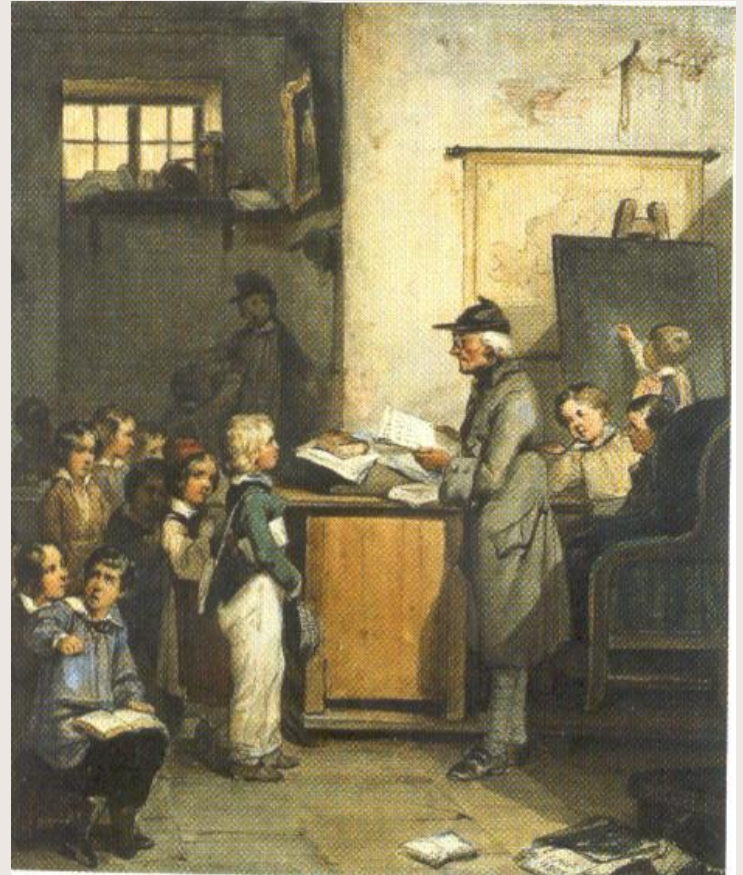
L'école est nationale, un tronc commun doit favoriser une identité culturelle commune.



3- Développement de l'école : du mode d'enseignement individuel du mode d'enseignement simultané

1842, Léopold Chibourg, Une classe



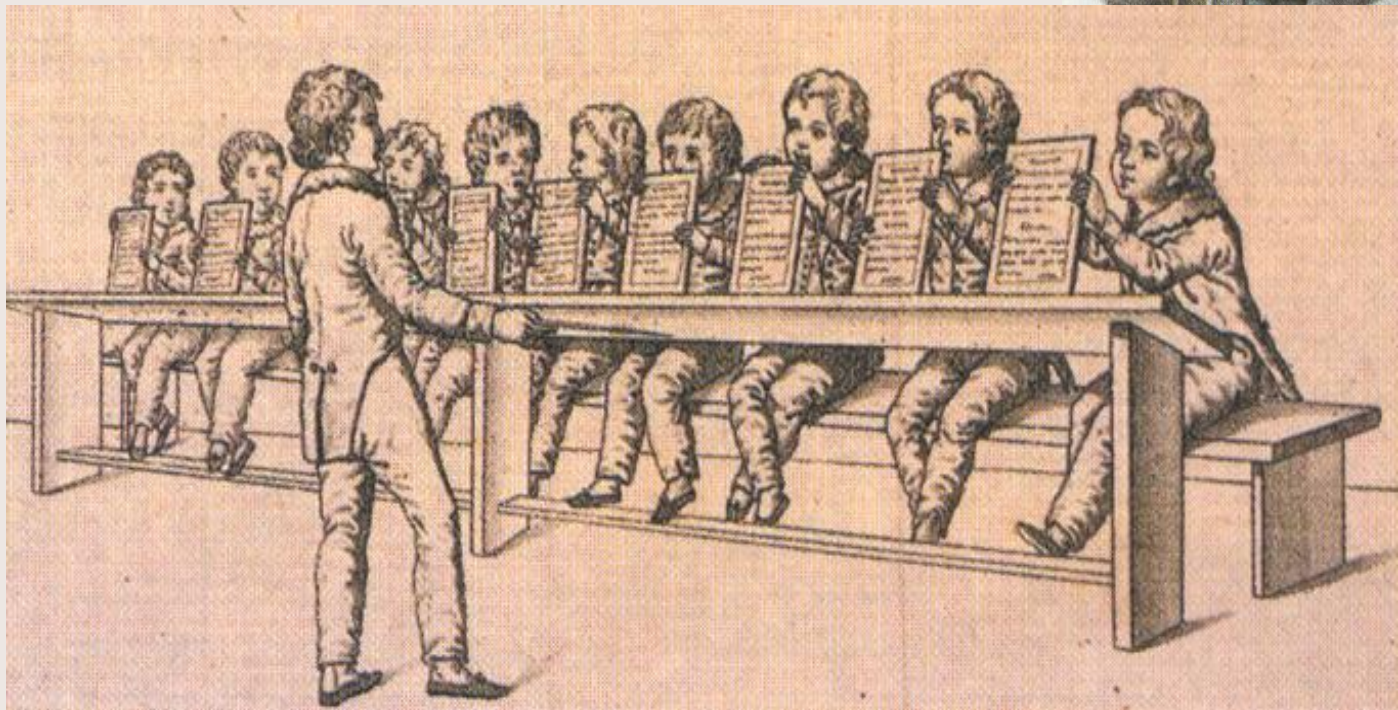


Au 19ème siècle: importation
du Système Mutuel venu d'Angleterre



L'éducation mutuelle

- Des moniteurs responsables de chaque section



Le mode d'enseignement simultané



- **A la campagne, un seul maître de la 1ère à la 8ème année** **60/100 élèves.**
- **lecture, écriture et calcul** **chants religieux et patriotiques**
- **cours de gymnastique dispensés aux garçons = contribution de l'école à la préparation militaire**
- **leçons de travaux pratiques pour les filles = tricot, économie domestique, ...**
- **Apprendre: répétition/copie**
- **L'enfance sous l'autorité du curé et du maître, y compris hors de l'enceinte de l'école**
 - **L'école devait éduquer à la discipline**
 - **L'éducation avait plus d'importance que l'instruction**

4 - Au 19^{ème} s. : l'État enseignant

**Le développement de
l'alphabétisation
et la « mise en système » de l'école**

La loi Guizot (1833) sur l'enseignement primaire



Toute commune ou groupe de communes « doit entretenir au moins une école primaire élémentaire »

Lettre adressée aux instituteurs en juil. 1833 par Guizot

« *Ce n'est pas pour les communes seulement et dans l'intérêt purement local que la loi veut que tous les français acquièrent, s'il est possible les connaissances indispensables à la vie sociale (...), c'est aussi pour l'État et dans l'intérêt public ; c'est parce que la liberté n'est assurée et régulière que chez un peuple assez éclairé pour écouter en toutes circonstances la voix de la raison. L'instruction publique universelle est désormais une des garanties de l'ordre et de la stabilité sociale (...). A chaque école communale, un maître est promis. A chaque instituteur communal un traitement fixe est assuré. »*

Merle (2000, p. 18)

L'enseignement de la langue française

- **Loi Guizot de 1833 : "l'instruction primaire comprend nécessairement (...) les éléments de la langue française (...)" .**

Unifier la nation : instaurer le français comme langue nationale

- **"Règlement pour les écoles primaires élémentaires de l'arrondissement de Lorient", approuvé par le Recteur en 1842**
- **" § 2. Discipline.
Art. 21. Il est défendu aux élèves de parler breton, même pendant la récréation et de proférer aucune parole grossière. Aucun livre breton ne devra être admis ni toléré." S'exprimer en breton et parler "grossièrement" font l'objet de la même prohibition".**

15 mars 1850

Loi Falloux sur l'enseignement confessionnel

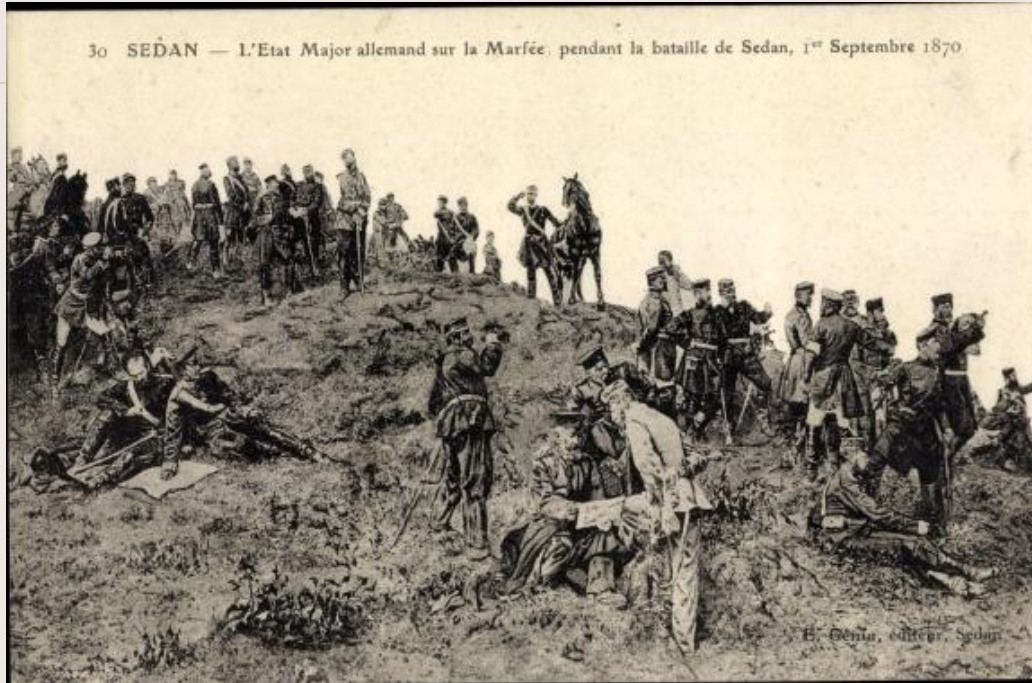
- Loi permettant aux congrégations catholiques d'ouvrir en toute liberté un établissement secondaire avec les enseignants de leur choix.
- Une académie dans chaque département, dirigée par un recteur assisté d'un conseil académique.
- La loi fixe le programme de l'école primaire.

Le Second Empire (1852-1870) et la loi Duruy

1867: la loi de Victor Duruy

- organise les caisses des écoles subventionnées par les communes et l'Etat → école gratuite pour les enfants pauvres**
- impose aux communes d'au moins 5000 habitants d'ouvrir une école de filles**

Bataille de Sedan (1870)



- 120 000 soldats français, 28 000 tués
- 200 000 soldats allemands, 3 000 tués

L'enseignement du français

1867: l'enseignement ne se dispense pas partout en français.

1877: Waddington, Ministre de l'Instruction Publique

"je vous rappelle que le français est la seule langue qui puisse être enseignée dans les écoles et qu'on ne peut s'y servir que d'ouvrages français".

1880: le règlement des écoles publiques du Finistère proposé par le conseil départemental et adopté par Fortoul, Ministre de l'Instruction Publique, porte : "**le français sera seul en usage dans les écoles**".

la Troisième République

1880: règlement des écoles publiques du Finistère proposé par le conseil départemental et adopté par Fortoul, Ministre de l'Instruction Publique : "le français sera seul en usage dans les écoles".

La Troisième République

- Jules Grévy, et son Ministre de l'instruction publique Jules Ferry, entreprennent la réorganisation de l'école mise en système
=> « système scolaire »

Jules Ferry
(1832-1893)



Jules Ferry met en place 2 ordres scolaires : l'école du peuple et celle de l'élite

- * Les lycées, payants, accueillent les enfants de la bourgeoisie dès 6 ans pour les conduire jusqu'au baccalauréat.

- **En 1879** : une « école normale » pour former les instituteurs dans chaque département
- **En 1881** : **gratuité** pour tous de l'enseignement primaire
- **En 1882** : loi relative à l'obligation et à la laïcité de l'enseignement primaire.
 - la laïcité des locaux et des programmes (28 mars 1882),
 - la laïcité des personnels (30 octobre 1886).

Extrait du discours de Jules FERRY ministre de l'Instruction Publique, avril 1881

- « Depuis 80 ans, deux systèmes sont en présence; ils se sont partagés les esprits et ont entretenu au cœur même de la société un antagonisme, une guerre acharnée [...] il faut effacer cette contradiction, dissiper ce trouble des intelligences; et il n'y a qu'un moyen, c'est de se désintéresser, dans l'éducation publique, d'une façon impartiale, de toutes les doctrines [...] c'est de réaliser la séparation de ces deux mondes, le monde civil et le monde religieux ».

Extrait du discours de Jules Ferry au Congrès pédagogique de 1881

Autrefois, on vous recommandait de ne pas faire de politique, mais ne pas faire de politique voulait dire faire sournoisement de la politique contre la République [applaudissements].

Je vous dirai : vous devez enseigner la politique parce que la loi vous charge de donner l'enseignement civique, et aussi parce que vous devez vous souvenir que vous êtes les fils de 1789 qui a affranchi vos pères, et que vous vivez sous la République de 1870 qui vous a affranchis vous-mêmes [applaudissements]. Vous avez donc le devoir de faire aimer la République et la première Révolution [applaudissements]. Ce que je ne veux pas, c'est que vous fassiez de l'école, l'école d'un parti quand vous devez être les instituteurs de la Patrie et de la France».

L'organisation définitive de l'école populaire par la III^{ème} République

- **la loi du 30 octobre 1886** sécularise l'enseignement public en exigeant un personnel d'Etat entièrement laïque.
- **Le décret de 1887** règle l'organisation pédagogique des écoles et leur plan d'études.

Jules Ferry dit « promouvoir l'homme par l'instruction »

- Les grands principes scolaires définis par la Révolution française sont adoptés :
 - droits de l'Etat sur l'éducation
 - gratuité, obligation,
 - égalité des enfants devant l'école ;
 - L'école : service public indépendant de l'Eglise et facteur d'unité nationale.
- * a pour mission de former des Républicains.

« l'exception française »

- *ce qui unit doit l'emporter sur ce qui divise*
- la logique civique et nationale doit l'emporter sur les logiques de la société civile autrement dit sur le « privé » des communautés religieuses, culturelles ou ethniques.

**Intervention de Ferry
lors du débat au Sénat
sur les manuels d'instruction civique
le 31 mai 1883**

« Il y a deux choses dans lesquelles l'État enseignant et surveillant ne peut pas être indifférent : c'est la morale et la politique, car en morale comme en politique, l'État est chez lui ; c'est son domaine, et par conséquent sa responsabilité.

Nous avons promis la neutralité religieuse, nous n'avons pas promis la neutralité philosophique pas plus que la neutralité politique.»

MUSÉE DÉPARTEMENTAL DE L'ÉCOLE PUBLIQUE
EN CHARENTE-MARITIME



LES BATAILLONS SCOLAIRES

ÉDITIONS BORDESSOULES

Arrêté du 27 juillet 1882 réglant l'organisation pédagogique et le plan d'études des écoles primaires publiques

- La gymnastique, outre les évolutions et exercices sur place qui peuvent accompagner les mouvements de classe, occupera tous les jours ou au moins tous les deux jours une séance dans le courant de l'après-midi.
- En outre, dans les communes où les bataillons scolaires sont constitués, les exercices de bataillon ne pourront avoir lieu que le jeudi et le dimanche ; le temps à y consacrer sera déterminé par l'instructeur militaire, de concert avec le directeur de l'école.

l'Education Physique au service de la revanche et de la préparation militaire

-« Il faut mettre partout, à côté de l'instituteur, le gymnaste et le militaire, afin que nos enfants, nos soldats, nos concitoyens, soient tous aptes à tenir une épée, à manier un fusil, à faire de longues marches, à passer les nuits à la belle étoile, à supporter vaillamment toutes les épreuves pour la patrie »
(L. Gambetta, discours à Bordeaux le 26 juin 1871)

**-Exemple de poèmes patriotiques
(P. Déroulède, Le drapeau, 1884)**

*Mère, si ton enfant grandit sans être un homme,
S'il marche efféminé vers son devoir viril ;
Si, d'un instinct pratique et d'un sang économe,
Sa chair épouvantée a horreur du péril :
Si, quand viendra le jour que notre honneur réclame,
Il n'est pas là, soldat, marchant sans maugréer,*

*Ô mère, ta tendresse a mal formé cette âme :
S'il ne sait pas mourir, tu n'as pas su créer ! »*

l'Education Physique au service de la revanche et de la préparation militaire

- l'Education Physique doit « *former l'ouvrier, le soldat* » (Instructions officielles de 1887)

-« *Si la gymnastique devient obligatoire pour tous les garçons en 1880 c'est principalement parce que la défaite nationale est devenue l'affaire de tous les citoyens mâles* » (G. Andrieu, *La loi du 27 janvier 1880*, in revue *Spirales* n° 13-14, 1998)

Le XX^{ème} siècle

· Waldeck-Rousseau et Emile Combes

- 1904 (Emile Combes) supprime l'enseignement congréganiste
- 1905 séparation de l'Eglise et de l'Etat.

· Les lois des finances de 1927 à 1933

étendent progressivement la gratuité à toutes les classes de l'enseignement secondaire. Elle sera supprimée par le gouvernement de l'Etat Français en 1941, puis rétablie en 1945.

Le Front populaire et les réformes de 1936-1938 : les lois Jean Zay

- 1936 : loi prolongeant la scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans
- 1937 : certificat d'études obligatoire pour pouvoir continuer ses études dans les établissements secondaires
- le baccalauréat devient le seul diplôme d'aptitude à l'enseignement dans les écoles primaires

L'Etat français entre 1940 et 1944

- des lois scolaires préparent le retour à la situation que la France avait connu avant l'avènement de la Troisième République : interdiction à certaines catégories de français de se présenter aux examens et d'être fonctionnaire

subventions importantes aux écoles privées
rétablissement de l'enseignement congréganiste
essai d'introduction de l'enseignement religieux à l'école

suppression des écoles normales et des représentants élus du personnel
dissolution des syndicats professionnels et de la ligue de l'enseignement

reniement des principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité

L'enseignement en France de 1945 à 1958 : La commission Langevin-Wallon

- prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans
- création d'un « tronc commun »,
- démocratisation permettant l'accès de tous à toutes les formes de culture
- formation commune à tous les enseignants de l'école,
- création d'une éducation populaire permanente
- développement des méthodes pédagogiques actives

la loi Deixonne : 1951

- autorise l'organisation de cours facultatifs pour quatre langues "locales", dont le breton

BROUDIC (1996). L'interdiction du breton en 1902. La IIIe République contre les langues régionales. - Spézet : Coop Breizh.

Photographie
de Robert
Doisneau



La CINQUIEME REPUBLIQUE

- **Unification du système éducatif**
- **Explosion des effectifs scolaires**
(école maternelle, second cycle et l'enseignement supérieur)



La CINQUIEME REPUBLIQUE

- **1987 : objectif 80% d'une tranche d'âge au baccalauréat**
- **1990 : Les IUFM succèdent aux Ecoles Normales**



La LOI D'ORIENTATION de 1989

« loi JOSPIN »

Extrait de l'article 1^{er}
de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989

« L'éducation est la **première priorité nationale**. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves.

Il contribue à **l'égalité des chances**.

Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté.

L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes quelle que soit leur origine sociale culturelle ou géographique »